



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par David BOSSON - SAR/CP
tél. 04 50 33 79 45, fax 04 50 33 77 58
courriel : david.bosson@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

**Avis sur le projet de création d'un STECAL sur le plateau de
Beauregard, commune de Thônes,
au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme**

Vu l'article L. 151-13 du code de l'urbanisme ;

Vu le règlement intérieur de la CDPENAF du 31 janvier 2019 qui autorise à consulter les membres pour avis par voie électronique ;

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Thônes, notifié et réceptionné le 20/05/2020 qui prévoit notamment la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour permettre l'extension d'un restaurant d'altitude sur le plateau de Beauregard

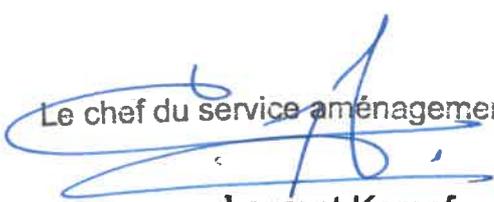
Vu le rapport d'instruction de la DDT adressé par courrier électronique, le 29/06/2020, aux membres de la CDPENAF,

Considérant la limitation de l'agrandissement à 30 % de l'emprise au sol des constructions existantes,

Considérant l'absence de sensibilité environnementale particulière dans l'emprise du STECAL projeté,

A l'unanimité des membres, la CDPENAF émet un avis favorable au projet, sous réserve de limiter sa hauteur à celle de la volumétrie de l'existant.

Le chef du service aménagement, risques


Laurent Kompf